

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL SYNDICAL du 27 JUIN 2012

L'An Deux Mille Douze, le Vingt Sept Juin, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Absents excusés : Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET

Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Mme GUICHERD
Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur FIORINI



Objet : Considérant que la délibération D 11 03 719 du 22 juin 2011 a fixé les tarifs de la piscine intercommunale.

Tarification de l'activité Aquabike Considérant qu'en raison de la mise en place d'une nouvelle activité Aquabike (cours de ½ heure dispensés par les MNS du SIM), il convient de rajouter de nouveaux tarifs.

	Résident	Extérieur
1 cours	11 €	12.1 €
Carte «10 cours »	100 €	110 €
Abonnement 1 cours par semaine pour un semestre	165 €	181.5 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Syndical:

- **APPROUVE** la création de ces nouveaux tarifs pour l'activité Aquabike

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 28 juin 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

